



ART ASTEROID DAY 2026 -REGLEMENT DU CONCOURS DE CREATION INDIVIDUELLE TOUT PUBLIC

Thème : « Défendre la Terre contre les astéroïdes »

Ouvert jusqu'au début juin 2026

Préambule

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours et de l'envoi des lots gagnants.

Article 1 – Conditions de participation

Le concours est ouvert aux enfants et ados de tous les niveaux, **de la maternelle aux collèges et lycées**. La participation est gratuite, individuelle et nominative. **Elle est encadrée par un parent**. Un seul dessin est autorisé.

Article 2 – Format des œuvres et objets du concours

Les créations doivent être sur support papier au format A4 (portrait ou paysage).

Toutes les techniques sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, collage, etc ...). Pour le pastel et tous ce qui est fragile, merci de prévoir une « fixation ».

Le dessin devra être celui imaginé par l'enfant autour du **thème « Défendre la Terre contre les astéroïdes »**, en relation avec le lancement en octobre 2024 de la mission de Défense Planétaire « **Hera** » de l'Agence Spatiale Européenne

Article 3 – Modalité de participation

Une copie numérique de bonne qualité chaque œuvre sera réalisée en format PDF ou JPEG, (entre 2 et 10 Mo). Cette copie doit reproduire aussi fidèlement que possible les couleurs et le dessin. **C'est d'après cette image que le public et le/les Jurys voteront à distance sur le site du CIRIR.**

L'œuvre ainsi numérisée est à transmettre au CIRIR au plus tôt et dans tous les cas avant le 6 juin 2026. Le nom, le titre de l'œuvre et l'âge du participant sont à fournir dans le courriel d'accompagnement de l'œuvre numérisée. Les œuvres numériques seront exposées sur le site internet du CIRIR.

Les œuvres physiques déposées au CIRIR avant le 10 juin seront exposées à Rochechouart du 15 au 30 juin 2026, puis dans la salle d'exposition du centre bourg de Pressignac pendant l'été (plus d'information www.cirir-edu.org).

Article 4 –Jury et choix des lauréats

Les œuvres seront classées et évaluées dans 4 tranches d'âges :

- 6 ans et moins
- 7-9 ans
- 10-12 ans
- 13 ans et plus

Les lauréats seront choisis par le public et par un ou plusieurs jurys. Pour chaque tranche d'âge seront désignées un premier et un second prix sur la base des critères suivants : Originalité, Qualité artistique, Pertinence par rapport au thème.

Article 5 – Prix

Le CIRIR remettra à tous les participants un petit cadeau et un diplôme. Les prix seront remis officiellement aux lauréats, en public, lors de la Cérémonie de la Journée Mondiale des Astéroïdes, dans l'après-midi du dimanche 28 juin 2026 (l'horaire et le programme détaillé de la manifestation seront diffusés ultérieurement notamment sur le site internet du CIRIR (www.cirir-edu.org) et sur sa page Facebook (@Cirir_Edu). **La présence des lauréats à la remise des prix est souhaitée.**

Les prix des lauréats se rapporteront au patrimoine scientifique et culturel local. Ils seront détaillés ultérieurement sur le site du CIRIR (www.cirir-edu.org).

Article 6 – Autorisation

La participation au concours implique que le/les parents n'ont pas d'objection à ce que leur enfant soit identifié comme participant à notre concours, son nom divulgué, et qu'il soit éventuellement photographié lors de la remise des prix s'il fait partie des lauréats.

Article 7– Droits d'auteur

La participation au concours implique le transfert au CIRIR de la propriété des œuvres et des droits d'auteur qui s'y rapportent.

Article 8 – Responsabilité

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, le CIRIR et le comité d'organisation d'Asteroid Day ne pourront être tenu responsables d'un incident ou d'un évènement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.

Article 9 – Litige et réclamation

Le présent règlement est établi selon la loi française. Toute réclamation devra être adressée au CIRIR dans les 15 jours suivant la date de fin du concours. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être acceptée.